

PROCES VERBAL de la Séance du Conseil Municipal

Du 15 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SEGUR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PLET, Maire.

Présents

	Nom Prénom	Présent	Absent/excusé	Donne pouvoir à
1	ALRIC Bernard		X	
2	AYRINHAC Andrée	X		
3	BERNAD Pierre-Louis	X		
4	BERTRAND Christian		X	
5	BOUTONNET Noémie	X		
6	CLUZEL Bastien		X	
7	LAVABRE Thierry	X		
8	PLET Gilles	X		
9	PUECH Carole	X		
10	ROMIGUIERE Christel	X		
11	SIGAUD Guilhem	X		
12	VALETTE Cédric	X		
13	VAYSSETTES Catherine		X	AYRINHAC A
14	VIDAL Jean-Marie	X		

Désignation Secrétaire de séance : BERNAD P.Louis

Ordre du jour

- Approbation compte rendu des séances du 6 mars et 3 avril 2025
- Délibérations
 - Présentation et vote taux imposition 2025
 - Attribution des subventions aux associations
 - Présentation et vote budgets 2025, budget principal et annexes
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 6 mars et 3 avril 2025 : approuvé par 11 voix pour
Une observation est portée devant l'assemblée, des élus demandent le retrait du personnel présent lorsqu'un point de l'ordre du jour porte sur le personnel communal.

Présentation et vote taux imposition 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts ;

Considérant que, depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Commune est composé ;

- De la taxe foncière sur les propriétés bâties, parts communales et départementales réunies ;
- De la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;
- Et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

Considérant qu'en 2024, le taux pour le foncier sur les propriétés bâties était voté à 37.50 % pour la taxe foncière bâti, à 77.23 % pour la taxe foncière non bâtie et à 9.46 % pour la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (11 voix pour)

Article 1 : que les taux de fiscalité directe locale pour 2025 sont adoptés, en les maintenant à leurs niveaux de 2024, soit 37.50 % pour la taxe foncière bâtie, 77.23 % pour la taxe foncière non bâti et 9.43 % pour la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires.

Attribution subventions fonctionnement 2025

Après examen du budget le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes

Associations	Subvention accordée en 2025
ADMR du Levezou	500
Ass. Départementale Quilles de huit	90
Union Haut Levezou Foot	1500
Comité des fêtes	2500
Cant on en parle	1500
Accueil Millau Ségur	2000
Cercle Généalogique Aveyron	100
Ainés ruraux	1000
Sté de pêche Pont de Salars	200
Sport quilles Ségur	475
JA Aveyron Concours Chiens	480
FNACA	200
Levezou Ségala Handball	200
Collège J. Amans (voyages)	260
TOTAL	11 005 €

Approbation budget primitif 2025

Budget principal, assainissement, Station Essence, Multiservices, Lot « Pré Miquel », Lot « Les coteaux de Bel Air », Caisse des Ecoles

APPROUVE par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 112 200.02 €	1 112 200.02 €
Section d'investissement	971 991.01 €	971 991.01 €
TOTAL	2 084 019.03 €	2 084 019.03 €

APPROUVE par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le budget Assainissement 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	21 985.43 €	21 985.43 €
Section d'investissement	32 838.69 €	32 838.69 €
TOTAL	54 824.12 €	54 824.12 €

APPROUVE par 11 voix pour 0 voix contre et 0 abstention le budget Station Essence 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 034 337.56 €	1 034 337.56 €
Section d'investissement	34 299.28 €	34 299.28 €
TOTAL	1 068 636.84 €	1 068 636.84 €

APPROUVE par 11 voix pour 0 voix contre et 0 abstention le budget Multiservices 2025 arrêtés comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	29 803.06 €	29 803.06 €
Section d'investissement	26 468.20 €	26 468.20 €
TOTAL	56 271.26 €	56 271.26 €

APPROUVE par 11 voix pour 0 voix contre et 0 abstention le budget Caisse des Ecoles 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	13 401.31 €	13 401.31 €
Section d'investissement	/	/
TOTAL	13 401.31 €	13 401.31 €

APPROUVE par 11 voix pour 0 voix contre et 0 abstention et 1 abstention le budget Lotissement « Pré Miquel » 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	18 947.78 €	18 947.78 €
Section d'investissement	18 947.78 €	18 947.78 €
TOTAL	37 895.56 €	37 895.56 €

APPROUVE par 11 voix pour 0 voix contre et 0 abstention le budget Lotissement « Les Coteaux de Bel Air » 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	242 046.69 €	242 046.69 €
Section d'investissement	156 270.37 €	156 270.37 €
TOTAL	398 317.06 €	398 317.06 €

Clôture du budget annexe Lotissement Pré Miquel et budget Caisse des Ecoles

Par délibération en date du 6 mars 2025, le conseil municipal a acté la clôture du budget annexe Lotissement Pré Miquel, mais une erreur est intervenue sur la date de clôture en effet la clôture interviendra au 31/12/2025 et non au 31/12/2024 comme indiqué.

D'autre part l'assemblée décide également de clore définitivement au 31/12/2025, le budget de la Caisse des Ecoles et d'intégrer dans le budget principal les différentes écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE

- de clôturer les Budgets "Lotissement Pré Miquel" et « Caisse des Ecoles » au 31 décembre 2025 et donne pouvoir à M. le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

Retour sur la réunion organisée pour la réinstallation de la fontaine, réunion qui a rassemblée des élus, des bénévoles embellisseurs, le maçon et l'agent communal. Après réflexion et analyse de contraintes

techniques l'emplacement près du pont bascule est abandonné. Le groupe s'est transporté vers la place de l'ancienne poste qui pourrait accueillir la fontaine en remplacement de l'existante, qui ne fonctionne pas et est détériorée (pierres disjointes). Une proposition chiffrée, prenant en compte l'intervention des bénévoles va être présentée. N'ayant pas participé à la rencontre certains élus regrettent de ne pas avoir été informés sur le dernier emplacement choisi. La discussion a repris lors de cette séance afin que tout le monde prenne part au débat.

Aménagement logement foyers

La réhabilitation de 2 logements a été validée au budget 2025, soit l'enveloppe de 20000 €. Afin d'affiner le projet, choix des matériaux et organisation, une rencontre sera programmée avec les animatrices du foyer.

Réunion des embellisseurs avec des élus afin d'organiser le fleurissement et l'entretien des plantations. Le choix des essences va être fait et la plantation assurée par l'agent communal. L'arrosage pour le bourg de Ségur sera réalisé principalement par un bénévole. L'accès à un robinet sera aménagé pour lui simplifier la tâche.

Etablir le bilan 2024 de la location des gîtes.

Séance levée à 23 h 00.

Signatures

Gilles PLET
Maire de SEGUR

Pierre-Louis BERNAD
Secrétaire de séance

